FICHE DE SYNTHESE : Profil de type 1 de la zone de baignade de LA GARITE / commune d'Yvoire

Date d'élaboration (ou de mise à jour) du profil : Elaboré en août 2011

Caractéristiques du site

Nom de la zone baignade (ZB) : **LA GARITE**

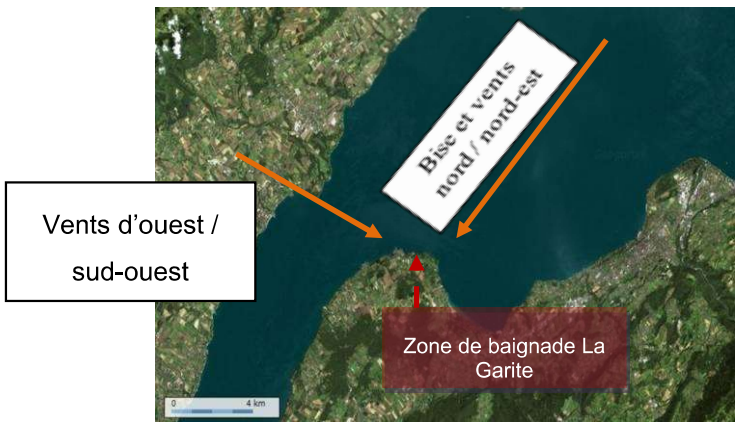
Nom du plan d'eau : **Lac Léman**
Commune : **Yvoire**
Département : **Haute-Savoie (74)**
Région : **Rhône-Alpes**

Alimentation du plan d'eau : **Le Rhône et autres affluents. Aucun cours d'eau n'influence directement la zone de baignade.**

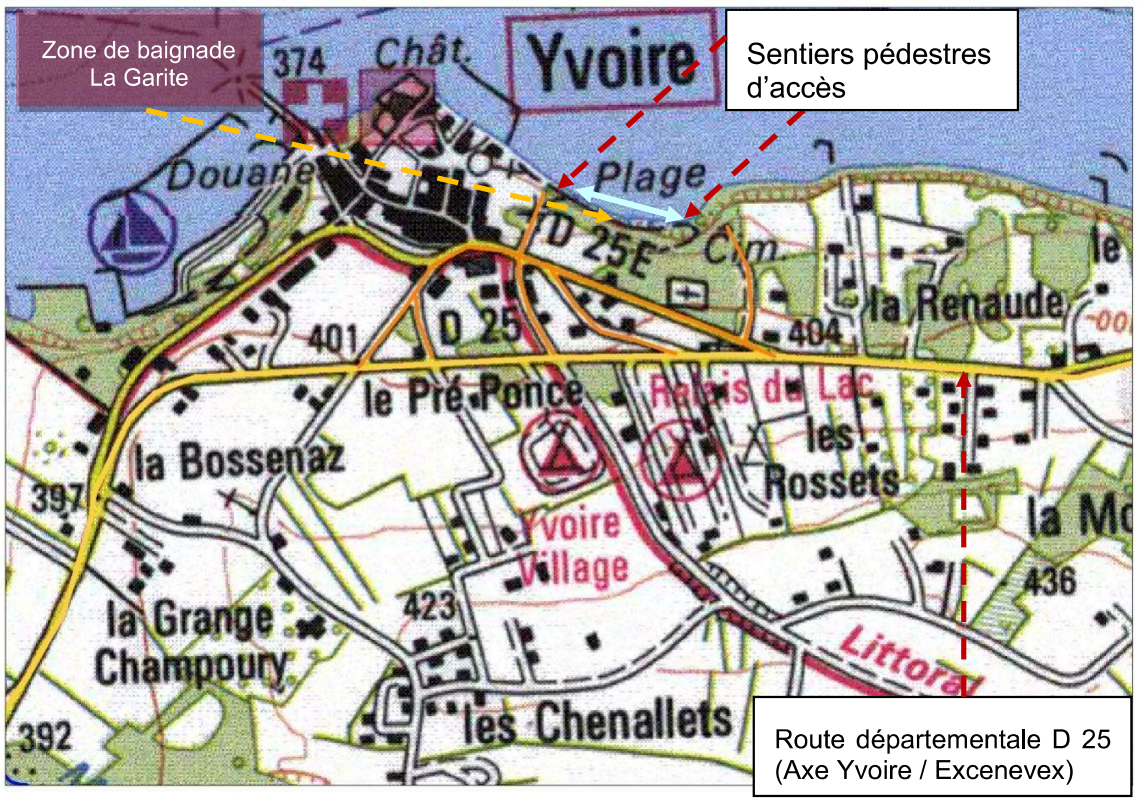
Activités pratiquées à proximité de la zone de baignade :

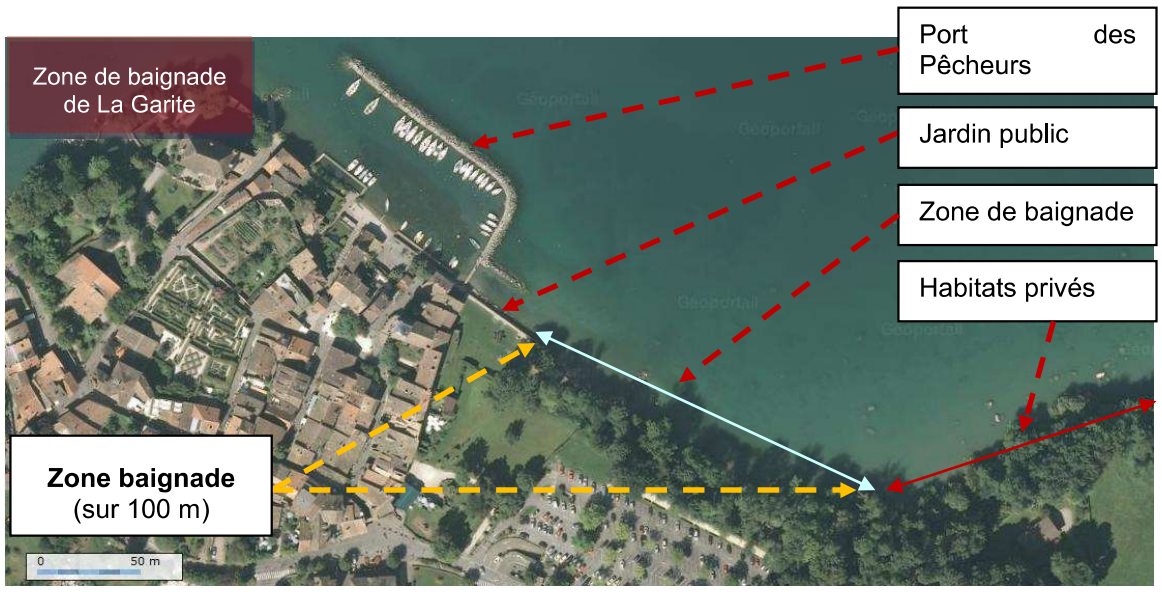
- Ski nautique,
- Planche à voile,
- Nautisme : bateaux motorisés, voile,
- Rame traditionnelle, Aviron,
- Pêche,
- Tourisme (site naturel et historique) : promenade, visites

Personne responsable de l'eau de baignade (décisions des mesures de gestion) : **Maire d'Yvoire**
Personne chargée des observations et de la mise en œuvre des mesures de gestion : **Personnel de la commune d'Yvoire**



Localisation de la zone de baignade et description de son contexte





Période d'ouverture et fréquentation

accès public au lac libre et gratuit toute l'année :

- Durée de la saison de baignade : mai – septembre
- Fréquentation moyenne : 100 personnes environ / j
- Période de forte affluence : week-end d'été
- Fréquentation maximale : + 100 personnes environ / jour
- Nombre moyen de baigneurs en même temps dans l'eau : une dizaine environ ou plus

Baignade : **NON SURVEILLEE et NON AMENAGEE**

Historique de la qualité de l'eau de baignade

Qualité de l'eau de baignade au cours des dernières années

Année	2007	2008	2009	2010
Classement	**5A**	**5B**	**5B**	**5A**

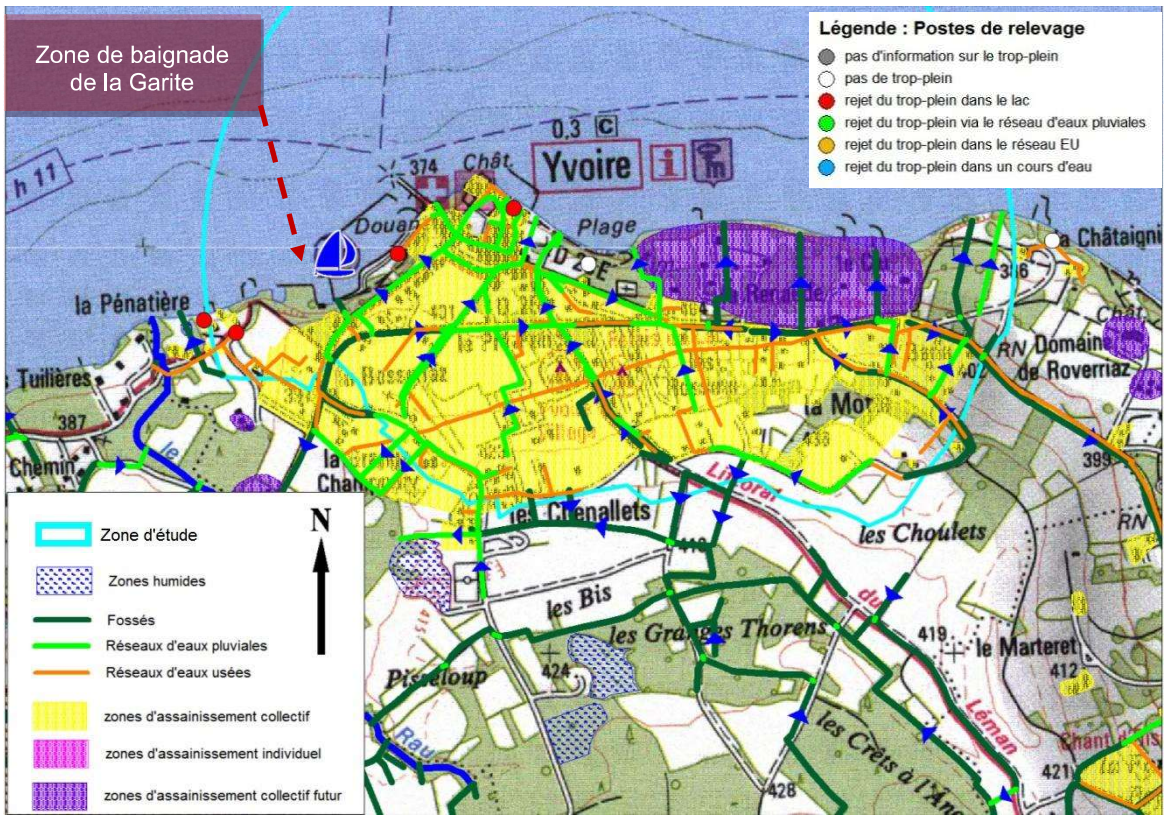
A : Eau de bonne qualité
B : Eau de qualité moyenne
C : Eau pouvant être momentanément polluée
D : Eau de mauvaise qualité

(Classement directive 76/160/CEE)

Liste des épisodes de pollution ayant déclassé la qualité des eaux de baignade (classe C ou D) :

Aucun épisode de pollution recensé ces dernières années

Caractérisation des éléments influençant potentiellement la zone de baignade



Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion								
DIAGNOSTIC		**GESTION PREVENTIVE DES RISQUES DE POLLUTION (Procédure d'autosurveillance et de suivi)**				**PLAN D'ACTIONS**		
Type et source de pollution	**Nature du risque et impact potentiel**	**DECLENCHEMENT DE L'ALERTE**	**TRANSMISSION DE L'ALERTE AU RESPONSABLE**	**DECISIONS DU RESPONSABLE DE LA BAIGNADE : MAIRE D'YVOIRE**		**Mesures de réduction des pollutions**		
		Indicateurs à suivre et seuils d'alerte actuels	**Personnel chargé du suivi des indicateurs et de l'alerte**	**Mesures préventives associées à l'autosurveillance ou au suivi**	**Modalités de levée des mesures préventives**	**Mesures en cours ou prévues**	**Recommandations à poursuivre et travaux à prévoir**	
Pollutions potentielles	Zones à assainissement autonome non-conformes : **Pollution chronique**	Pollutions bactériologique et organique : **Risque faible**	-	-	-	-	⇒ Développement des compétences de SPANC ⇒ Inventaire des installations autonomes ANC ⇒ Raccordement prévu par zonage au réseau collectif du secteur de la Renaude, Petite Châtaignière, Le Clu (CCBC) + (hors zone d'étude : domaine de Rovorée)	⇒ Suivi (contrôle et diagnostics) des installations ANC (CCBC) ⇒ Réalisation ou mise à jour des zonages et des schémas directeurs d'assainissement : avec étude d'aptitude des sols pour les filières d'ANC ⇒ Incitation à la mise en conformité et à l'entretien des installations autonomes (opérations de réhabilitations groupées ou opérations communes de vidange) ⇒ Ou ⇒ Raccordement au réseau collectif selon zonage et schéma directeur d'assainissement
	Mauvais branchements à l'assainissement collectif / dysfonctionnements des bacs à graisses : **Pollution chronique**	Pollutions bactériologique et organique : **Risque faible**	-	-	-	-	⇒ Entretien des réseaux, contrôles des branchements particuliers et résolution des dysfonctionnements ponctuels (CCBC) ⇒ Travaux de réhabilitation (CCBC) ⇒ Curage des réseaux d'assainissement saturés par des graisses provenant des restaurants	⇒ Renouvellement des réseaux si nécessaire ⇒ Sensibilisation des restaurateurs aux bonnes pratiques d'évacuation et de prétraitement des eaux chargées en graisses : vidange avant surcharge et entretien ⇒ Localiser les problèmes ponctuels liés aux bacs à graisses et réaliser des travaux de réhabilitation et mise aux normes
	Activités portuaires : **Pollution chronique**	Pollutions aux hydrocarbures et autres (bactériologique, …): **Risque faible**	-	-	-	-	⇒ Amarrage réglementé	⇒ Rappel des consignes et incitation par un affichage à vidanger ces eaux dans les équipements prévus dans certains autres ports (port de Plaisance …) ⇒ Sensibilisation des usagers au respect du milieu (vidange eaux grises, eaux noires, hydrocarbures interdite …)

	Rejets d'eaux pluviales directs dans la zone de baignade (réseaux parking + rue de la Ruaz et fossé à l'est) : **Pollution chronique**	Pollutions aux hydrocarbures, pesticides et autres micropolluants : **Risque faible**	-	-	-	-	⇒ Contrôler les rejets particuliers directs aux fossés ou réseaux d'eaux pluviales ⇒ Des décanteurs à hydrocarbures ont déjà été installés au niveau du parking des « Bouchets » ⇒ Le fossé à l'est permet de freiner les transferts (épuration, rétention, infiltration) ⇒	⇒ Sensibilisation les employés communaux et les particuliers aux bonnes pratiques d'usage des pesticides et fertilisants : Maîtrise de l'apport des engrais et des traitements ⇒ Eviter de rincer les outils d'entretien dans les fossés et réseaux d'eaux pluviales aboutissant sur ou à proximité de la zone de baignade ⇒ Contrôle et respect de la réglementation prévue pour la gestion des eaux pluviales par les particuliers ⇒ Etudier le sous-dimensionnement du réseau de 300 mm et si nécessaire prévoir une opération permettant d'éviter des risques de lessivage des polluants jusque sur la zone de baignade ou prolonger la canalisation plus au large si travaux de renouvellement
	Poste de relevage du port des Pêcheurs (fonctionnement TP) : **Pollution temporaire**	Pollutions bactériologique et organique : **Risque faible**	Dysfonctionnements techniques Pluviométrie Volume, durée, débits des déversements **Seuils d'alerte : Déversement par le trop-plein du poste de relevage**	Personnel du SERTE	⇒ Suspension de la baignade ⇒ Intervention du SERTE sur la gestion des postes de relevage : maîtrise de la situation ⇒ Analyses d'autosurveillance des paramètres microbiologiques par le gestionnaire	⇒ Avertissement de l'ARS qui décidera de réaliser un contrôle sanitaire ou non ⇒ Maintien de la suspension ou réouverture de la baignade en fonction des seuils bactériologiques	⇒ Surveillance des postes de relevage par le SERTE (intervention en cas d'incident technique) ⇒ Entretien réseaux collectifs et contrôles des branchements par la CCBC	⇒ Amélioration de la connaissance des caractéristiques des déversements du poste de relevage ⇒ Eviter les surcharges hydrauliques des réseaux
	Fonctionnement des TP des autres postes de relevage (poste port de Plaisance et la Tuilière) : **Pollution temporaire**	Pollutions bactériologique et organique : **Risque très faible**	Dysfonctionnements techniques Pluviométrie Volume, durée, débits des déversements **Seuils d'alerte : Déversement par le trop-plein d'un poste de relevage**	Personnel du SERTE	⇒ Intervention de la CCBC sur la gestion des postes de relevage : maîtrise de la situation ⇒ Analyses d'autosurveillance des paramètres microbiologiques par le gestionnaire	⇒ Avertissement de l'ARS qui décidera de réaliser un contrôle sanitaire ou non ⇒ Suspension momentanée de la baignade en fonction des seuils bactériologiques, si nécessaire	⇒ Surveillance des postes de relevage par le SERTE (intervention en cas d'incident technique) ⇒ Entretien réseaux collectifs et contrôles des branchements par la CCBC	⇒ Amélioration de la connaissance des caractéristiques des déversements du poste de relevage ⇒ Eviter les surcharges hydrauliques des réseaux
	Rejets d'eaux pluviales : réseaux, fossés et ruissellements des voiries (hors zone de baignade : rejet au niveau du port des Pêcheurs ou « Renaude ») : **Pollution chronique**	Pollutions aux hydrocarbures, pesticides et autres micropolluants : **Risque très faible**	-	-	-	-	⇒ Contrôler les rejets particuliers directs aux réseaux hydrographiques ⇒	⇒ Sensibilisation aux pratiques respectueuses des milieux aquatiques pour l'entretien des abords de routes, des espaces verts et des jardins particuliers ⇒ Diagnostic du rejet de « l'aqueduc » passant au niveau du jardin public sous l'église et étudier la possibilité de prolonger une canalisation plus au large pour ce rejet si nécessaire lors de travaux de rénovation

Pollutions accidentelles	Dépouille ou déjections d'un animal sauvage ou domestique : **Pollution temporaire**	Pollutions bactériologique et organique : **Risque très faible**	Observation visuelle, olfactive et appréciation des paramètres physiques Paramètres microbiologiques **Seuils d'alerte : Mise en évidence d'une situation inhabituelle : présence d'éléments indésirables**	Personnel de la commune d'Yvoire	⇒ Traitement de la situation inhabituelle par les services techniques de la commune en cas de pollution	⇒ En cas d'incertitude : analyses d'autosurveillance des paramètres microbiologiques par le gestionnaire ⇒ Si la résorption de la situation inhabituelle n'est pas possible et la situation critique (dépassement des seuils bactériologiques) : suspension de la baignade et avertissement de l'ARS pour contrôle sanitaire	⇒ Entretien régulier ⇒ Réglementation prévue ⇒ Opération de nettoyage si nécessaire	
	Déversements d'hydrocarbures : **Pollution temporaire**	Pollutions aux hydrocarbures **Risque très faible**	Huiles minérales **Seuils d'alerte : Présence de substances suspectes**		⇒ Traitement de la situation inhabituelle par les services techniques de la commune ou par le SDIS 74 en cas de pollution	⇒ Lors de la résorption de la situation inhabituelle si besoin : suspension de la baignade et avertissement de l'ARS pour contrôle sanitaire	⇒ Opération de nettoyage si nécessaire	